

A&T ACTIVITES

Société par Actions Simplifiée au capital de 6.000.000,00 €

Siège social : 40 rue Eugène Jacquet

59700 MARCQ EN BARŒUL

844.554.477 R.C.S. LILLE METROPOLE

* *

EXTRAIT N°1 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 AVRIL 2026

* *

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE SEPT AVRIL A DIX-SEPT HEURES,**

Les associés de la société A&T ACTIVITES, société par actions simplifiée au capital de 6.000.000,00 €, divisé en 60.000 actions de 100,00 € de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par lettre simple par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le Président de l'Assemblée au titre de chacun des participants, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc VERLY, ès-qualité de Gérant de la société OXALIS CONSULTING, Présidente.

Monsieur Didier HAZEBROUCK, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de l'Assemblée, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 57.000 des 60.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sur demande de Monsieur le Président, l'Assemblée autorise la présence de Monsieur Arnaud COISNE, Président de la société LOCODEV, et de Monsieur Samuel KOROSEC, Juriste RESALLIANCE SERVICES ; Lequel est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres simples de convocation adressées aux associés,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée certifiée, les pouvoirs des associés représentés, les votes par correspondance, et la liste des associés,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société à la date du 31 décembre 2025, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice,
- le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices,

^{DS}
AC

- le rapport de gestion du Président,
- les rapports établis par le Commissaire aux Comptes,
- le projet en refonte de mandat de gestion locative et technique à conclure avec la société IRD IMMO,
- l'ordre du jour,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

- Nomination de la société LOCODEV ayant pour représentant légal, Monsieur Arnaud COISNE, en qualité de nouveau Président de la Société en remplacement de la société OXALIS CONSULTING, démissionnaire d'office par atteinte, par son représentant, de la limite d'âge statutaire,

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Dominique SUAUD, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de démission d'office, à effet de ce jour, de la société OXALIS CONSULTING de son mandat de Président par atteinte, par son représentant, de la limite d'âge telle que fixée en l'article 22.4 des statuts, décide de nommer, à effet de ce jour, en qualité de nouveau Président de la Société, la société LOCODEV, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 1.000,00 € dont le siège est sis 145 rue du Haut Vinage, 59290 WASQUEHAL, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 940 788 425, dont le Président est Monsieur Arnaud COISNE, né le 10 Juin 1981 à ARMENTIERES (59), de nationalité française, demeurant à MARCQ-EN-BAROEUL (59700), 152 rue de la Rianderie ; Ceci pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2031.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, l'administration et la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

^{DS}


Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de son objet social et sous réserves des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la Collectivité des Associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Arnaud COISNE, en sa qualité de représentant légal de la société LOCODEV, confirme qu'il accepte la présente nomination en qualité de Président d'AVENIR ET TERRITOIRES III et que tant lui-même que la société LOCODEV remplissent les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Arnaud COISNE remercie la Collectivité des Associés pour la confiance qu'elle lui témoigne dans le cadre de la présente nomination.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la société GRANT THORNTON, 632.013.843 RCS NANTERRE, domiciliée à LILLE (59045), 91 rue Nationale, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Dominique SUAUD, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la Collectivité des Associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 17 heures 55.

DS
AC

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le nouveau Président et son représentant permanent, et le Secrétaire

Le Président
Pour la société OXALIS CONSULTING
Marc VERLY

Le nouveau Président
Pour la société LOCODEV



Arnaud COISNE
Président

*Mention « Bon pour acceptation du
mandat de Président d'A&T ACTIVITES »*

DocuSigned by:
Arnaud Coisne
B161B053375449A...

Le secrétaire
Samuel KOROSEC